

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD TOULOUSAIN**

Comité syndical – Séance du 23 février 2026

Date de la convocation : 17/02/2026

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Quorum : 16

Nombre de votants : 18

Titulaires présents :	15
Titulaires représentés :	
Suppléants :	3
Procurations :	0

L'an deux mille vingt six, lundi vingt trois février, à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sauveur sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Etaient présents

CC des Coteaux du Girou : Mme AUGER M., M. BAUDOU J-N., M. CALAS D., M. VINTILLAS E.
 CC du Frontonnais : M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., M. LECORRE D., M. PETIT Ph., Mme SAVY S.
 CC des Hauts Tolosans : Mme AYGAT Ch., M. DELMAS J-P., M. DULONG D., Mme FOURCADE M-L., M. LAGORCE P.
 CC Val'Aïgo : M. JOVIADO G.

Etaient représentés

CC du Frontonnais : Mme SIGAL S. par M. BRUN D. (suppléant)
 M. TERRANCLE S. par M. JEANJEAN P. (suppléant)
 CC des Hauts Tolosans : M. ESPIE J-C. par Mme OGRODNIK P. (suppléante)

Etaient absents ou excusés

CC des Coteaux du Girou : M. PLICQUE P., M. ROUMAGNAC L., Mme ROUSTIT I.
 CC du Frontonnais : M. PROVENDIER Ph., Mme SOLOMIAC C.
 CC des Hauts Tolosans : M. ALARCON N., M. CODINE Fr., M. NOËL S., M. ZANETTI L.
 CC Val'Aïgo : Mme BLANCHARD ESSNER S., M. DUMOULIN J-M., Mme MONCERET M., M. SABATIER R.

Secrétaire de séance : Mme AUGER Maryse

Délibération n° 2026 /06

Domaine : Finances

7.5.1 – Finances locales – Subventions de fonctionnement

Objet : Convention partenariale 2026 avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Monsieur le Président rappelle aux membres que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a décidé en 2015 d'apporter un soutien aux territoires.

La restructuration du territoire Haut-Garonnais avait en effet amené le Conseil Départemental à proposer, dans le cadre de sa mission de solidarité territoriale et d'assistance technique, un « pacte territorial » se situant à 2 échelles :

- un soutien technique et financier aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) /SCoT ;
- des « contrats de territoires » à l'échelle des Communautés de communes.

S'agissant du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, cet appui départemental porte sur :

- une participation aux charges liées à la réalisation du programme prévisionnel d'activité du syndicat à hauteur de 12 500 € ;
- un appui en ingénierie au SCoT par Haute-Garonne Ingénierie (HGI-ATD).

Ce soutien est formalisé par une convention annuelle entre le Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, qui en précise les modalités.

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : **D'AUTORISER** le Président à signer la convention partenariale 2026 avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Article 2 : **D'AUTORISER** l'appui en ingénierie pour le suivi et la révision du SCoT.

Article 3 : **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne le versement de la dotation de 12 500 € au titre de l'année 2026.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Président,

Philippe PETIT

Le Président
du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain

Philippe PETIT



Signature
numérique de
Philippe PETIT
Date : 2026.02.25
13:56:03 +01'00'